


| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 20 mai 2022 | N° 2022-290 |

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:


M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 20 mai 2022 | Délibération |
| | Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing | N° 2022-290 |

Etude d'adaptation du pôle d'échanges multimodal de la gare Saint-Jean - avenant à la convention de financement - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Le pôle d'échanges de la gare Saint-Jean a été aménagé en 2011 et reconfiguré en 2017 avec l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, avec notamment la création d'un nouveau bâtiment voyageurs côté Belcier.

Ces dernières années, la fréquentation de la gare a sensiblement progressé (environ 16 millions de voyageurs par an en 2018, soit +40% par rapport à 2014), et devrait continuer à augmenter, en lien notamment avec le déploiement du RER métropolitain, dont la gare St Jean est le pôle principal.

De plus, de nouvelles perspectives sont apparues en lien avec la gare, notamment les projets urbains portés par l'EPA Euratlantique (Amédée St Germain et lien avec la Garonne, « rue bordelaise » ...), ou les exigences croissantes en termes de sûreté.

Pour prendre en compte les différents enjeux, la SNCF Gares&Connexions a proposé à la Métropole, la Ville, la Région et l'EPA Euratlantique de piloter une étude d'adaptation du pôle d'échanges, pour laquelle une convention de financement a été signée par les 5 partenaires en 2020 (montant de 160k€ financé à parité par les partenaires, soit 32k€ chacun).

Cette étude comporte 3 phases : réalisation d'un diagnostic, de scénarios d'aménagement et d'un schéma directeur pour le scénario retenu.

2. Proposition d'un avenant

Suite au diagnostic du site, qui a notamment montré l'importance de la desserte en transports en commun (55% de part modale), 4 grands enjeux ont été validés en comité de pilotage le 13 mars 2020 :

- o Améliorer la performance du pôle et son accessibilité intermodale.
- o Accompagner l'inscription urbaine du pôle dans son territoire.

- o Placer l'utilisateur au cœur du système.
- o Maîtriser l'impact environnemental de la gare.

Dans cette optique, la SNCF a proposé des scénarios d'aménagement du pôle, visant notamment à piétonner et végétaliser davantage le parvis en déplaçant tout ou partie des arrêts de transports en commun qui s'y trouvent. Afin de s'assurer de la possibilité d'adapter le réseau de transports pour accompagner les évolutions de la ville, dans une perspective d'amélioration du service à l'utilisateur et tout en maintenant une desserte de haut niveau, il convient de mener des compléments d'analyse, toujours sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF.

Ainsi, au regard de l'enjeu que représente le pôle d'échanges de la gare Saint-Jean à l'échelle métropolitaine, comme convenu en comité de pilotage du 11 février 2022 avec les partenaires, il est proposé un avenant à la convention initiale, afin

- d'approfondir les analyses menées pour définir des scénarios garantissant le bon fonctionnement du pôle, notamment concernant les conditions de desserte et d'exploitation des bus et cars. En particulier, il convient d'examiner la possibilité d'implanter davantage d'arrêts de bus rues Domercq-St Vincent de Paul, tout en pacifiant la rue, (ce qui nécessite d'élargir le périmètre initial de l'étude) et d'étudier de manière plus précise les conditions d'accès tous modes au pôle (sites propres bus, voies cyclables...)

Ces compléments prendront bien entendu en compte l'ensemble des modes (autos, covoiturage, taxis, transports en commun, vélo, marche, nouvelles mobilités...), afin de proposer un scénario d'aménagement du pôle garantissant un bon fonctionnement multimodal et une intermodalité efficace. Une attention particulière sera portée aux modes actifs, en plein développement, et à l'objectif de végétalisation du pôle, pour améliorer le confort des usagers.

L'avenant permettra ainsi de finaliser l'étude et de proposer un schéma directeur sur la base d'un scénario partagé, définissant les aménagements et actions à prévoir, les maîtrises d'ouvrages, ainsi qu'un coût et un calendrier prévisionnels.

3. Plan de financement

Le **coût de l'avenant** est estimé à 68 185€, **réparti à parts égales** entre les partenaires Région, Métropole, Ville, EPA et SNCF comme pour la convention, soit **13 638€ chacun**.

Au total, en, considérant le coût initial de l'étude plus l'avenant, le coût global de l'étude est de 228 260€, soit au total **45 652€ financés par chaque partenaire**.

| | Région Nouvelle-Aquitaine | Bordeaux Euratlantique | Ville de Bordeaux | Bordeaux Métropole | SNCF Gares & Connexions | Total |
|---------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|--------------------|-------------------------|----------------|
| % | 20% | 20% | 20% | 20% | 20% | 100% |
| Convention | 32 014 | 32 014 | 32 014 | 32 014 | 32 014 | 160 075 |
| Avenant | 13 638 | 13 638 | 13 638 | 13 638 | 13 638 | 68 185 |
| Total suite avenant | 45 652 | 45 652 | 45 652 | 45 652 | 45 652 | 228 260 |

NB : les sommes ci-dessus ne sont pas soumises à la TVA

4. Calendrier de l'étude

Les compléments d'études sont menés au printemps 2022, afin de valider un scénario d'aménagement puis de le décliner en un schéma directeur d'ici l'automne 2022. Les études opérationnelles pourront alors être menées sur cette base, selon les maîtrises d'ouvrages définies.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional (RER) métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2019-685 du 22 novembre 2019 adoptant la convention de l'étude préliminaire d'adaptation du pôle d'échanges multimodal de la gare Saint-Jean à Bordeaux,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 adoptant la révision de la feuille de route du RER métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt d'améliorer les conditions d'accès et d'intermodalité du pôle d'échanges de la gare Saint-Jean, ainsi que son intégration urbaine, et de finaliser pour ce faire l'étude d'adaptation du pôle,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement pour une étude préliminaire sur la faisabilité d'adaptation du Pôle d'Echanges Multimodal de Bordeaux Saint-Jean.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de financement correspondant.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal, au chapitre 204, article 2324 pour l'exercice 2022 Fonction 852.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

| | |
|--|---|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022 | Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claude MELLIER |
| PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022 | |